

Renouvellement global et extension des activités de fabrication d'esters et de lubrifiants de haute qualité de la société NYCO STPC S.A. à TOURNAI

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- Type de demande : Permis unique
- Rubrique(s) en classe 1 : 24.14.02.02, 24.66.02 et 63.12.09.05.03
- Demandeur : NYCO-STPC S.A.
- Auteur de l'étude : ABV Environment
- Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- Référence légale : Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- Date de réception du dossier : 17/07/2018
- Délai de remise d'avis : 60 jours
- Portée de l'avis :
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Opportunité environnementale du projet
- Visite de terrain : 12/09/2018
- Audition : 17/09/2018

Projet :

- Localisation : Parc d'activité économique Tournai Ouest 1
- Situation au plan de secteur : Zone d'activité économique industrielle
- Catégorie : 5 - Processus industriels de transformation de matières

Brève description du projet et de son contexte :

La demande porte essentiellement sur :

- le renouvellement anticipatif global et le regroupement des différentes autorisations en cours pour une durée de 20 ans ;
- l'augmentation de la capacité de production d'esters (unités 1 & 2) pour la porter à 20.000 t/an (16.000 t/an actuellement) ;
- l'augmentation de la capacité de production de l'unité 3 pour la porter à 1.000 t/an (pour 10 t de production d'additifs prévues initialement au niveau du réacteur pilote) ;
- de nouveaux stockages ;
- l'installation d'un poste de chargement et de conditionnement d'additifs ;
- l'extension des horaires de production (soit 7j/7) ;
- la mise en place d'une unité de traitement de l'air au niveau des unités de production ;
- l'aménagement d'une nouvelle sortie/entrée et la construction d'un nouveau local d'accueil des chauffeurs.

1. AVIS**1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences**

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Sur le fond :

L'étude analyse correctement l'ensemble des éléments généralement étudiés pour ce type de projet.

Le Pôle apprécie notamment :

- la présentation détaillée du site et du projet ;
- l'analyse, pour chaque domaine de l'environnement, des conditions générales, sectorielles et particulières applicables au demandeur avec vérification si elles sont remplies ;
- l'évaluation des émissions de COV : réalisation de contrôle des émissions canalisées et leur analyse ; étude de dispersion ;
- un résumé non technique très clair.

Cependant, le Pôle regrette le manque de considération par rapport au milieu récepteur en ce qui concerne l'adaptation des normes de rejets en matière d'eau proposée par le demandeur et ce, malgré les efforts répétés du demandeur et de l'auteur d'étude pour obtenir auprès de l'administration les informations nécessaires permettant de modéliser les impacts exacts de ces rejets sur le milieu récepteur.

Sur la forme :

L'étude est bien structurée et illustrée.

Le Pôle regrette toutefois :

- l'absence de mention de la demande de révision des normes de rejets eau dans la présentation du projet ;
- certains manques de clarté ne nuisant toutefois pas à la compréhension globale de l'étude (ex. : cartes sans légende, précisions qui n'arrivent que plus tard dans le texte...);
- les coquilles rédactionnelles.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle note que le demandeur s'est engagé à suivre l'ensemble des recommandations de l'auteur. Au niveau de l'air, le demandeur a entamé une série de démarches afin d'améliorer ses rejets atmosphériques. Le Pôle l'encourage à mener à bien ses investigations et mettre en œuvre les solutions les plus adéquates.

Le Pôle appuie l'ensemble des recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes et les complète comme suit :

- Air : mettre en place la ou les unités de traitement nécessaire(s) au niveau des unités de production 1 et 3 ; porter la cheminée de l'unité 2 à une hauteur de 13 m (cheminée verticale et sans chapeau) ; établir un bilan COV global (qualitatif et quantitatif) une fois la ou les unités d'épuration de l'air mise(s) en place ;
- Eau : intégrer dans les analyses semestrielles par un laboratoire agréé, les trois paramètres manquants devant faire l'objet d'un suivi : matières sédimentables, BTEX et matières extractibles à l'éther ; étudier les possibilités de récupération et d'utilisation des eaux pluviales notamment au niveau des magasins 2,3 et 4 ; mettre en place, comme envisagé dans le projet, les deux citernes de récupération des eaux pluviales au niveau du nouveau bâtiment de conditionnement et de chargement de l'unité 3 ;
- Sols/sous-sol : mettre en place le système de détection tel que proposé au niveau de l'aire de rétention du parc à tanks et s'assurer que le système de vanne à la sortie du bassin d'orage soit bien fermé en cas d'épanchement dans l'encuvement.

Le Pôle demande également :

- de renforcer l'écran végétal à l'est du site à l'aide d'essences indigènes, de préférence feuillues, afin de créer un réel écran visuel comme préconisé dans le SDC (« réaliser une zone tampon constituée de plantations abondantes d'arbres et d'arbustes choisies préférentiellement parmi les essences régionales [voir Zone d'espaces verts] afin d'assurer un écran visuel efficace par rapport aux zones voisines ») et les précédents permis du demandeur. Ce point pourrait idéalement être réalisé en partenariat avec IDETA ;
- d'appliquer une gestion extensive des espaces verts présents sur le site.

2. REMARQUES AUX AUTORITES COMPETENTES

Etant donné le développement des activités du demandeur, il serait opportun de relancer à moyen terme les discussions par rapport à l'aménagement d'un nouvel accès avec l'ensemble des partenaires concernés : IDETA, Exxon Mobil et la ville de Tournai.